



# Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

**40<sup>e</sup>** séance plénière

Mercredi 25 octobre 2000, à 10 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président :* M. Holkeri ..... (Finlande)

*La séance est ouverte à 15 heures.*

## Point 174 de l'ordre du jour (suite)

### Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre humain international

#### Projet de résolution (A/55/L.15)

**M. Ouch** (Cambodge) : Étant donné que c'est la première fois que je prends la parole devant cette Assemblée, je me permets au nom de la délégation du Royaume du Cambodge de vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale de l'ONU. J'ai la ferme conviction que grâce à vos éminentes qualités et à votre riche expérience, vous saurez vous acquitter remarquablement de la mission qui vous incombe. Je voudrais également exprimer notre appréciation et notre gratitude à S. E. M. Theo-Ben Gurirab pour la contribution de poids qu'il a apportée à la session précédente en sa qualité de Président.

Durant l'Assemblée du millénaire qui vient de se conclure, nous avons entendu parler à de multiples reprises du déplorable état du monde, dans lequel la prospérité croissante résultant de la mondialisation se trouve entachée par le phénomène profondément troublant qu'est la disparité croissante entre les nations. Il est à remarquer que la plupart des débats qui s'appuyaient essentiellement sur le rapport du Secrétaire général, « Nous les peuples », n'ont évoqué que

de très loin les phénomènes qui y sont décrits, et sans en aborder les causes. La pauvreté, la maladie, la famine et la mortalité sont généralement traitées comme des questions indépendantes, issues de différentes causes et qui évoluent différemment selon les causes et les dynamiques, sans rapport entre elles – et non pas comme les symptômes d'un dysfonctionnement général du système.

Il est anormal que nous continuions de parler des rapides progrès de la technologie et de la prospérité mondiale dans le contexte de cette sombre réalité, où 1,2 milliard de gens ont toujours moins de 1 dollar par jour pour vivre et 2,8 milliards d'autres vivent avec moins de 2 dollars par jour. Il est déplorable de devoir constater que les avancées des technologies de la communication et de l'information, si hautement vantées, n'ont rien fait pour les centaines de millions de gens frappés par la faim, la malnutrition, l'analphabétisme, le chômage et la maladie. Comment tout cela se fait-il? Combien de temps cette situation perdurera-t-elle? Ces questions restent sans réponse en dépit de la série de conférences internationales organisées au cours des années 90 par l'Organisation des Nations Unies et malgré les mécanismes d'examen qui en sont issus.

Les dirigeants de notre planète réunis ont adopté la Déclaration du millénaire, qui se fixe entre autres l'objectif ambitieux de réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion des habitants du monde qui disposent d'un revenu de moins de 1 dollar par jour et la proportion de ceux qui n'ont pas accès à l'eau potable, ainsi que celui

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

d'enrayer et de faire reculer la progression du VIH/sida également d'ici à 2015.

Toutefois, ces objectifs resteront sans valeur si nous persistons à suivre la voie du développement sur laquelle nous sommes engagés depuis une dizaine d'années, voie marquée par la mondialisation et la néolibéralisation du marché. Voici qui ne mène évidemment pas, l'expérience le prouve, à l'élimination de la pauvreté. Si nous ne modifions pas le rythme du développement, si nous ne restructurons pas les relations de notre monde actuel, qui continue de marginaliser les pays pauvres et le peuple, nous en serions encore, d'ici cinq à 10 ans, à déplorer la lenteur des progrès réalisés en matière d'élimination de la pauvreté ainsi que la persistance de ces fléaux de l'humanité que sont le VIH/sida et la misère humaine.

Les forces de la mondialisation et de la néolibéralisation du marché ont suscité d'immenses possibilités de prospérité dans le monde développé. En revanche, la mondialisation menée par les entreprises commerciales et industrielles a également creusé les inégalités qui existaient entre les pays. Il en est résulté des difficultés et des risques graves pour les pays en développement. N'ayant qu'un accès limité aux marchés, aux ressources financières et à la technologie, et de plus en plus en marge dans la prise de décisions au niveau de l'économie internationale, la plupart des pays en développement sont vulnérables aux chocs extérieurs et incapables de s'intégrer à leur avantage dans l'économie mondiale. Leur proche avenir ne leur laisse entrevoir que fort peu de possibilités d'accélération de leur développement et d'élimination de la pauvreté.

Il convient de noter que le marché libre offre peut-être la meilleure garantie de rendement et constitue peut-être un mécanisme efficace de croissance et de développement économique mais qui n'a pas su promouvoir l'équité. Et lorsque l'on permet aux forces du marché de jouer librement dans toutes les situations, elles produisent des résultats inégaux et aboutissent à une concentration accrue du pouvoir et des richesses en faveur des nations fortes et des grandes entreprises. Elles mènent aussi à la marginalisation des faibles et des petits et rendent l'économie nationale, régionale et mondiale vulnérable aux crises financières récurrentes.

Seul un partenariat mondial en faveur du développement pourrait inverser cette tendance néfaste. Il faut à cette fin que le monde développé et le monde en voie de développement se montrent capables d'engager

un dialogue animé d'une vigueur nouvelle, fondé sur le principe des intérêts et des avantages mutuels, de la responsabilité partagée et d'un authentique partenariat. Parallèlement, il faut reconnaître que, pour que le dialogue Nord-Sud soit productif et durable, il doit être complété par une coopération Sud-Sud soutenue et renforcée. Cette coopération permettra, si elle est vigoureusement poursuivie, d'accroître le poids des pays en développement dans le dialogue Nord-Sud. Je suis persuadé qu'une telle coopération, tant du Nord avec le Sud que des pays du Sud entre eux, est impérative pour que les pays en développement reprennent leur avenir en mains.

Notre délégation se félicite donc de l'initiative et des discussions relatives à l'établissement d'un nouvel ordre humain international visant à amener au réexamen de la coopération et des partenariats internationaux et à évaluer la viabilité d'un nouveau développement axé sur le peuple en tant que pilier central des travaux de l'Organisation des Nations Unies. Cette initiative a reçu comme il se doit le soutien de divers forums et le Sommet du Sud réuni à La Havane (Cuba) du 12 au 14 avril 2000 lui a récemment accordé son appui. Le Sommet du Sud nous a offert une parfaite occasion de formuler une vision commune de l'avenir et d'élaborer une plate-forme d'action pour l'an 2000 et au-delà, plate-forme qui réserve au Sud un nouveau rôle renforcé dans le contexte de la mondialisation, de la libéralisation et de l'interdépendance.

S'agissant du rôle et des fonctions des Nations Unies, parvenu à ce point marquant leur 55 ans d'existence, force est de conclure que leur rôle a subi une vaste érosion, notamment au cours de l'après-guerre froide, et qu'elles ont été systématiquement laissées à l'écart des questions qui préoccupent réellement la communauté internationale. Si cette évolution n'est pas inversée, l'ONU deviendra de moins en moins pertinente et de moins en moins capable de relever les défis dont est chargé le nouveau millénaire.

Nous faisons face, aujourd'hui, au nouveau concept du développement axé sur le peuple, qui met l'accent de plus en plus sur la sécurité humaine en promouvant le concept de l'intervention humanitaire. Comme exprimé dans la déclaration du Sommet du Sud, nous estimons qu'il nous faut distinguer entre l'intervention humanitaire et les autres activités des Nations Unies, et que le développement doit toujours se situer au cœur des activités de l'Organisation. Le concept du développement axé sur le peuple, préconisé

dans la nouvelle approche du développement qui fait l'objet de nos débats aujourd'hui, ne doit pas se confondre avec celui de la sécurité humaine tel qu'il se manifeste dans les propositions d'interventions humanitaires si vigoureusement promues ces jours-ci.

**M. Ahmad** (Pakistan) (*parle en anglais*) : Mes premières paroles seront pour féliciter le Président à qui nous sommes reconnaissant d'avoir ramené cette Assemblée à ces procédures habituelles. Je pense que nous nous sentons tous chez nous maintenant.

Le Gouvernement guyanien a pris une initiative au bon moment en soumettant à l'ordre du jour de l'ONU une proposition du regretté Président du Guyana, M. Cheddi Jagan, en ce qui concerne le nouvel ordre mondial humain. Aucune organisation n'est mieux placée que l'ONU pour promouvoir de telles initiatives. Nous remercions le Guyana et apportons notre plein appui à ses efforts pour frayer un chemin vers un ordre mondial qui soit humain, juste et équitable.

*M. Dangué Réwaka (Gabon), Vice-Président, assume la présidence.*

L'illustre économiste pakistanais qui est aussi à l'origine du *Rapport mondial sur le développement humain*, le regretté docteur Mehboob-ul-Haque, a un jour déclaré :

« Le développement doit concerner toute la société, pas uniquement l'économie, et il doit être centré sur la population. »

Sa vision est maintenant partagée à travers le monde. Il existe un large consensus, aujourd'hui, pour convenir que l'objet du développement n'est pas d'accroître les revenus, mais d'élargir les choix des êtres humains, et que ces choix comprennent une scolarité décente, une bonne santé, une identité culturelle et beaucoup d'autres aspects du bien-être humain. Les conférences et sommets des Nations Unies sur le développement qui se sont déroulés dans les 10 dernières années ont aussi apporté des contributions significatives à la consolidation d'un consensus autour de ce concept de développement.

Malgré l'accord universel pour un développement centré sur la population, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté s'est accru. Dans plus de la moitié des pays en développement, les 20 % les plus riches reçoivent aujourd'hui plus de 50 % du revenu national. Dans beaucoup de pays, le revenu par tête des 20 % les plus pauvres représente maintenant en moyenne moins d'un

dixième de ce que possèdent les 20 % les plus riches. Le chômage est aussi en hausse dans les pays en développement.

Dans 25 ans, la population mondiale atteindra 8 milliards d'habitants. Sur ces 8 milliards, on estime que 4 milliards vivront avec moins de 2 dollars des États-Unis par jour, et 1,8 milliard avec moins de 1 dollar. Ce qui signifie que sur les 2 milliards d'êtres humains qui se seront ajoutés au chiffre actuel, 1,5 milliard vivront bien en dessous du seuil de pauvreté. Voilà qui serait, de fait, un bien sombre héritage pour nos enfants.

Il est évident que la croissance et le développement n'ont pas automatiquement réduit les inégalités, et qu'ils ne le peuvent pas. L'agrandissement du gâteau ne garantit pas que chacun en recevra sa part. En fait, pour une grande majorité, la prospérité demeure illusoire.

Le fait fondamental est que le processus de mondialisation mû par le marché – qui intègre ostensiblement les économies nationales dans l'économie mondiale – est asymétrique : il produit peu de gagnants et beaucoup de perdants. Comme je l'ai dit devant la Deuxième Commission, hier, la mondialisation économique est en train de tourner au colonialisme d'entreprise. On dirait qu'à présent ce sont les entreprises qui règlent les politiques sociales des pays en développement. Ces politiques d'ingérence ne sont basées sur rien – socialement, culturellement, moralement et politiquement. Nous devons prendre des mesures pour prévenir ces phénomènes. Autrement, la fracture Nord-Sud pourrait devenir impossible à résorber.

La Déclaration du Sommet du Sud, adoptée à La Havane, en avril dernier, a souligné le besoin d'un nouvel ordre humain, visant à inverser les disparités croissantes entre les riches et les pauvres, à la fois entre les pays et à l'intérieur des pays. Il a été déclaré que cela se ferait par la promotion d'une croissance assortie d'équité, l'élimination de la pauvreté, l'accroissement du nombre d'emplois productifs, et la promotion de l'égalité des sexes et de l'intégration sociale.

La proposition du Guyana pour un nouvel ordre humain international cherche à établir un solide consensus politique et un large partenariat mondial afin de promouvoir le développement et d'éliminer la pauvreté. Nous sommes en plein accord avec l'observation faite dans le mémorandum explicatif, à savoir que la volonté politique et un partenariat international éclairé

sont des ingrédients essentiels de toute stratégie conçue pour relever les défis du sous-développement. Les défis mondiaux exigent une action internationale durable. Nous espérons que ceux qui prêchent la mondialisation et le mondialisme ne se laisseront pas emporter par une vision non mondialiste de la mondialisation et se rendront compte de la nécessité d'un nouvel ordre humain basé sur la justice, l'équité, le bien-être et la dignité pour tous et non pas pour quelques élus et privilégiés.

Le rideau de fer n'existe plus. Évitions qu'un rideau de pauvreté ne divise notre Terre, séparant une abondance excessive d'un côté et une pauvreté abjecte de l'autre. Il n'y a pas d'espace pour la marginalisation ou pour l'exploitation dans le nouvel ordre humain.

Le Gouvernement guyanien a présenté une stratégie détaillée pour la promotion d'un nouvel ordre humain international. Cette stratégie touche tous les aspects du développement humain. Plusieurs propositions concrètes ont été faites pour combler le fossé technologique et l'écart de revenu qui existent entre les pays développés et les pays en développement. Il y a beaucoup de propositions utiles propres à faire en sorte que le système économique et financier international ait pour fin d'assurer le développement. Le Pakistan appuie en général les objectifs de cette stratégie. Cependant, les mesures de portée générale qui sont suggérées dans ce document stratégique devraient, de toute évidence, être élaborées davantage et étudiées en profondeur.

Nous croyons que de nouvelles délibérations sur la stratégie permettraient d'atteindre deux objectifs essentiels. Tout d'abord, les débats permettraient de mieux comprendre le cadre philosophique de ces propositions. Ensuite, ils permettraient de promouvoir une mise en application efficace et cohérente des mesures de portée générale proposées. Notre délégation attend impatiemment de pouvoir participer activement à de telles délibérations.

Nous croyons que le cadre institutionnel existant et les réglementations économiques conçues par les pays développés ne sont adaptés ni aux nouvelles formes de l'interdépendance économique mondiale, ni à l'intégration des pays en développement dans l'économie internationale. Il est essentiel de renforcer le processus multilatéral pour mettre en commun les avantages de la prospérité mondiale.

Le Gouvernement guyanien demande un nouveau paradigme pour le développement. Le moment est venu

de changer complètement de paradigme dans la quête du développement économique et social. Nous partageons l'opinion selon laquelle l'Organisation des Nations Unies joue un rôle central pour établir ce paradigme. L'ONU devrait obtenir les moyens de jouer effectivement ce rôle. À cette fin, les institutions de Bretton Woods, ainsi que l'Organisation mondiale du commerce, devraient travailler main dans la main avec l'Organisation des Nations Unies, comme le prévoit la Charte.

Nous espérons que le consensus sur la mise en oeuvre de la stratégie qui devrait rendre le nouvel ordre humain international opérationnel permettra de réaliser l'objectif si longtemps attendu d'un développement centré sur l'être humain. Ce serait, en effet, un accomplissement majeur.

Je voudrais conclure en citant à nouveau M. Haque concernant l'impact que les volumes successifs du *Rapport mondial sur le développement humain* ont sur le paradigme du développement. Il a écrit :

« Pas plus que mes collègues, je n'étais bien préparé à accepter l'impact énorme de ces rapports sur le mode de pensée international et sur les stratégies nationales de développement. Visiblement, le monde était prêt à accepter un nouveau message de développement. »

Nous sommes sûrs que le monde est maintenant prêt à accepter un nouvel ordre humain international pour dompter les forces du marché, qui vont à l'extrême, et pour faire de la mondialisation une force positive au service du développement.

**M. Leiro** (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège est heureuse de voir que le concept du nouvel ordre humain international figure à l'ordre du jour de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale. Le concept a été examiné dans différents forums internationaux depuis que le regretté Cheddi Jagan, ancien Président de la Guyane, a évoqué pour la première fois cette notion au Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague en 1995.

La proposition d'un nouvel ordre humain international cherche à établir un solide consensus politique et un large partenariat mondial afin de promouvoir le développement et d'éliminer la pauvreté dans le monde entier. Elle appelle à réexaminer la coopération et le partenariat international et cherche à créer un consensus viable pour que le développement centré sur la po-

pulation soit un pilier central des efforts de développement de l'ONU au XXI<sup>e</sup> siècle.

Le nouvel ordre humain international considère la force dynamique et puissante de la mondialisation comme un moyen de renforcer la coopération et d'accélérer la croissance et le développement. Bien que la mondialisation offre des perspectives aux pays en développement, elle a aussi accru leur vulnérabilité. Les bénéfices de la mondialisation sont maintenant inégalement partagés, tandis que ses coûts sont répartis de façon inéquitable.

Le nouvel ordre humain international essaie de réduire les disparités croissantes entre pays riches et pays pauvres qui découlent de la mondialisation et de l'innovation technologique. La nécessité de garantir que la mondialisation devienne une force positive, dont bénéficient tous les habitants de la Terre, a été clairement exprimée tant dans le rapport du millénaire, dû au Secrétaire général, que dans la Déclaration du millénaire elle-même.

L'Organisation des Nations Unies, avec tous ses Membres et son vaste champ d'action, est le meilleur forum pour promouvoir un consensus mondial sur les sujets de préoccupation universelle. Et la proposition pour un nouvel ordre humain international est une question qui s'y prête bien. Toutefois, il est important que cette nouvelle initiative se construise sur d'autres réalisations de l'Organisation des Nations Unies en matière de développement, y compris la série de conférences de l'ONU tenues dans les années 90, et qu'on la voie dans le contexte du suivi des résultats du Sommet du millénaire.

La proposition envisage un certain nombre d'initiatives concrètes que nous examinerons en détail. Mais nous sommes sûrs que la proposition d'un nouvel ordre humain international aidera les États Membres et l'Organisation des Nations Unies elle-même à atteindre les objectifs ambitieux du développement et de l'éradication de la pauvreté qui sont énoncés dans la Déclaration du millénaire. En conséquence, la Norvège soutient cette importante initiative.

**M. Wang Donghua** (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine se félicite du fait que le point intitulé « Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre humain international » soit en ce moment débattu à l'Assemblée générale. Dans le monde d'aujourd'hui, le développement des sciences et techniques et l'accumulation des richesses ont atteint des niveaux

sans précédent. Mais il existe de grandes disparités et, dans le processus de mondialisation, le fossé entre les riches et les pauvres, entre le Nord et le Sud, s'élargit. Le développement rapide des technologies de l'information, qui a suscité de grands espoirs, conduit à un fossé numérique. La plupart des accords obtenus lors de la série de conférences mondiales des années 90 et nombre d'objectifs fixés dans ces conférences sont loin de se traduire dans la réalité. La pauvreté et le sous-développement restent les défis les plus importants auxquels font face de nombreux pays en développement.

Au cours du récent Sommet du millénaire, qui a attiré l'attention du monde entier, les chefs d'État ont pris des engagements solennels de promouvoir la paix internationale et le développement. Une question majeure qui se pose à tous les pays est de savoir comment tirer parti de l'impulsion créée par le Sommet du millénaire pour réaliser les buts et concrétiser les engagements pris.

À ce point précis, les idées proposées par le Guyana en vue de promouvoir une compréhension internationale, de mobiliser une volonté politique et de promouvoir effectivement la Déclaration du millénaire (*résolution 55/2*) sont très importantes. La mise en place d'un nouvel ordre dans les relations internationales est un objectif que plusieurs pays, notamment les pays en développement et leurs peuples, tentent d'atteindre depuis longtemps.

Dans l'actuel ordre politique et économique international, il existe de nombreux facteurs injustes et non raisonnables qui ne favorisent pas la stabilité et le développement de nombreux pays en développement. Au Sommet du Sud d'avril 2000, les chefs d'État des pays en développement ont souligné la nécessité d'un nouvel ordre économique et politique international. Dans le même temps, ils ont souligné la nécessité d'un nouvel ordre humain international pour promouvoir la croissance économique, éliminer la pauvreté, élargir les possibilités d'emploi productif, promouvoir l'égalité entre les sexes et l'intégration sociale, et corriger les disparités croissantes entre les riches et les pauvres. Cela consacre les positions et vues persistantes des pays en développement et reflète quelques idées nouvelles.

S'agissant du nouvel ordre politique et économique international, la Chine et de nombreux pays en développement ont, au long des années, développé cer-

tains concepts bien définis tels que le respect des buts et principes de la Charte des Nations Unies, le droit de tous les pays de déterminer les modalités de leur développement dans le cadre de leur propre situation nationale, la participation de tous les pays sur un pied d'égalité à la gestion et à l'élaboration de règles du jeu à l'échelle mondiale, ainsi que la nécessité de promouvoir une démocratisation des relations internationales et la garantie de droits égaux au développement pour tous les pays ainsi que le besoin, pour la communauté internationale, d'aider les pays en développement à développer leur économie et, pour les pays développés, de prendre des mesures effectives permettant d'alléger la dette des pays en développement, de leur fournir des fonds et une aide technique qui les aideraient à atteindre une capacité d'autonomie, de renforcer le développement des ressources humaines et de réduire graduellement le fossé entre le Nord et le Sud. La communauté internationale doit aussi prendre des mesures plus dynamiques pour réformer le système économique, commercial et financier international et garantir effectivement les droits et intérêts légitimes des nombreux pays en développement.

Le Forum de coopération Chine-Afrique, qui a eu lieu du 10 au 12 octobre à Beijing, a tenu des discussions intenses sur les éléments susmentionnés et réalisé un large consensus. De nombreux détails figurent dans le programme de coopération en matière de développement socioéconomique pour la Chine et l'Afrique ainsi que dans la Déclaration de Beijing adoptée au Forum. Les deux parties ont exprimé leur disponibilité à renforcer la coordination et à jouer leurs rôles respectifs pour la création d'un nouvel ordre politique et économique international.

Nous pensons que l'instauration d'un nouvel ordre humain international suppose le renforcement de la coopération internationale qui, à son tour, exige une action solide et concrète. À cette fin, la Chine a renforcé, au cours des dernières années, ses efforts en matière de coopération technique et économique avec ses partenaires.

Au Forum de coopération Chine-Afrique, la Chine a pris quatre engagements. Premièrement, nous continuerons d'apporter une aide aux pays africains dans toute la mesure de nos possibilités, et avec le développement de l'économie chinoise et de notre puissance nationale, nous élargirons graduellement l'ampleur de cette aide. Deuxièmement, dans deux ans, nous assurerons un allègement de la dette d'un montant

de 10 milliards de yuan chinois en faveur des pays les plus endettés en Afrique et des pays les moins avancés. Troisièmement, nous consacrerons des fonds à aider et encourager des entreprises chinoises à investir en Afrique. Quatrièmement, nous créerons un fonds de développement des ressources humaines en Afrique et aiderons les pays africains à former des experts dans diverses disciplines.

C'est une nouvelle contribution de la Chine à la coopération Sud-Sud qui reflète notre foi dans une promotion plus poussée de la coopération internationale. La Chine accueillera toute proposition et idée qui permettra de promouvoir la coopération internationale et de renforcer les partenariats, d'éliminer la pauvreté et de promouvoir la croissance. Nous soutenons la mobilisation de toute la société pour réaliser un large consensus en vue de la promotion de la coopération et du développement commun.

Nous voulons insister sur les points suivants. Premièrement, les buts du nouvel ordre humain international doivent être conformes à ceux des conférences mondiales des années 90 et du Sommet du millénaire. Dans le même temps, les gouvernements doivent jouer un rôle majeur pour mobiliser toutes les catégories de la population dans un effort commun destiné à promouvoir l'économie mondiale et le développement social. Deuxièmement, ce nouvel ordre doit favoriser la mise en oeuvre des engagements pris dans la Déclaration du millénaire et lors des grandes conférences internationales. Des efforts doivent être déployés pour mobiliser la volonté politique destinée à renforcer des programmes dans les domaines existants de la coopération internationale, au lieu de remplacer les engagements déjà existants. Troisièmement, les débats sur le nouvel ordre humain international doivent être liés aux débats sur des questions telles que le dialogue sur la coopération dans le développement économique international, car ces questions traitent de politiques de développement à partir de différentes perspectives et les débats sur ces différents points se compléteront donc mutuellement. Nous pensons que tous les pays doivent faire des efforts concertés pour introduire un changement réel dans le statu quo, là où existe un tel écart entre la coopération et les engagements de la communauté internationale, d'une part, et les besoins effectifs, d'autre part. Un travail solide et tangible doit être fait pour promouvoir le développement économique et social au niveau mondial.

**M. Nejad Hosseinian** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Début septembre, les chefs d'État et de gouvernement de tous les pays se sont réunis dans cette salle et ont pris l'engagement solennel, envers eux-mêmes et envers les peuples du monde, envers la génération présente et les générations futures, de s'efforcer de réaliser un certain nombre de buts et d'objectifs nobles.

Réfléchissant sur le rapport du Secrétaire général, « Nous, les peuples » (A/54/2000), ils ont affirmé, dans la Déclaration du millénaire (*résolution 55/2*), être

« collectivement tenus de défendre, au niveau mondial, les principes de la dignité humaine, de l'égalité et de l'équité ». (*résolution 55/2, par. 2*)

Ils se sont engagés notamment « à mettre l'humanité entière à l'abri du besoin » (*résolution 55/2, par. 11*) et entrepris de « créer – aux niveaux tant national que mondial – un climat propice au développement et à l'élimination de la pauvreté. » (*résolution 55/2, par. 12*).

Ce qui a été réalisé au Sommet du millénaire, tel que reflété dans ses conclusions et dans la Déclaration du millénaire des Nations Unies, représente de sérieux engagements. On y trouve, tracées d'une main rapide, les grandes lignes d'une approche des Nations unies dans les années et décennies à venir face aux défis majeurs auxquels nous faisons tous face. La Déclaration représente également la volonté collective et le souhait de la communauté internationale entière de renforcer l'efficacité de l'ONU au XXI<sup>e</sup> siècle.

Quelques mois seulement avant le Sommet du millénaire, les chefs d'État et de gouvernement des pays en développement ont convoqué le premier Sommet du Sud jamais tenu, à La Havane, pour tracer la voie du monde en développement dans sa quête inlassable de développement, de progrès et de prospérité. Donnant suite à l'impératif de se réunir au début du nouveau millénaire, ce Sommet a résolu de réfléchir sur la situation économique mondiale en évolution rapide et de faire face aux nouveaux défis qui se posent au Sud dans les domaines social et économique. Ils ont souligné notamment la nécessité d'un nouvel ordre humain international visant à inverser le renforcement des disparités entre riches et pauvres existant entre les pays et au sein d'un même pays par la promotion de la croissance dans l'équité, l'élimination de la pauvreté, le développement des emplois productifs et la promo-

tion de l'égalité entre les sexes et de l'intégration sociale,

La question dont l'Assemblée est saisie est un nouveau point de l'ordre du jour sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la promotion du nouvel ordre humain international. Nos collègues auront entendu ce matin l'excellente déclaration dans laquelle l'Ambassadeur Insanally du Guyana a expliqué l'historique de ce concept, ce qui en a motivé la présentation à l'Assemblée générale et les mesures envisagées pour l'approfondir. On ne pouvait guère mieux faire, mais les autres déclarations apportent un complément bienvenu. Compte tenu de ce qui précède, nous pensons que la question de la promotion d'un nouvel ordre humain international constitue un apport précieux à la liste d'idées et de propositions des Nations Unies : c'est une question qui contient un certain nombre d'éléments propres à cette initiative, mais aussi complémentaires d'autres propositions dont l'Assemblée est saisie. Il convient de louer, en particulier, l'accent mis sur la nécessité de dégager un large consensus concernant les mesures à prendre dans un cadre global et intégré avec la participation de toutes les parties intéressées. L'appel fait à un large débat et à un échange de vues à l'Assemblée générale sur le rôle de l'ONU à cet égard constitue une suggestion bienvenue qui mérite tout notre soutien. En outre, les débats envisagés ici à l'ONU, ainsi que dans les autres organisations et organismes du système des Nations Unies, permettront de clarifier encore la proposition, ses paramètres et la façon dont elle pourrait encore être précisée par des efforts collectifs de la famille des Nations Unies dans les années à venir.

Dans le contexte de cette question du nouvel ordre humain international, je voudrais saisir cette occasion pour attirer l'attention de l'Assemblée sur l'intérêt pour le présent débat de la proposition de dialogue entre les civilisations faite par le Président Khatami. L'essence de cette proposition de notre Président, laquelle, on le sait, fait maintenant partie des questions dont est saisie l'ONU, est que nous avons une responsabilité collective née de notre humanité commune : celle de veiller à ce que notre destinée à tous soit décente et équitable, et digne de l'humanité dans toute sa diversité. Nous estimons que le dialogue, fondé sur la nécessité d'une compréhension mutuelle et d'un élargissement du terrain d'entente, est indispensable à l'élaboration d'une véritable politique mondiale éclairée permettant de parvenir à cette destinée décente qui

se situe au coeur du projet de nouvel ordre humain international.

Nous ne sommes qu'au début d'un processus intergouvernemental sur ce point de l'ordre du jour et notre déclaration sera donc relativement brève, son objet étant avant tout d'appuyer cette fort intéressante initiative. À un niveau plus pragmatique et concret, nous estimons que cette initiative doit être soutenue avec l'adoption par consensus du projet de résolution dont l'Assemblée est saisie.

**M. Lewis** (Antigua-et-Barbuda) (*parle en anglais*) : C'est avec grand plaisir que je prends ici la parole au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) : les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Grenade, le Guyana, Haïti, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, le Suriname, la Trinité-et-Tobago et Antigua-et-Barbuda.

Tous ces États sont profondément concernés par la nécessité d'instaurer un nouvel ordre humain international servant précisément à redresser les déséquilibres du système économique mondial actuel en établissant un équilibre entre les besoins de sécurité et de développement et, d'autre part, les défis de la mondialisation dans le cadre d'un développement durable axé sur la personne et d'un ordre juste et équitable. Nous avons donc décidé de formuler une proposition intitulée « Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre humain international », qui appelle à réexaminer la coopération et les partenariats au niveau international et aussi à envisager les possibilités d'un consensus viable au nouveau millénaire en matière de développement axé sur la personne.

Nous avons besoin d'une impulsion nouvelle en matière de coopération économique et sociale et de nouvelles approches du développement, notamment pour ce qui est des ressources. Nous considérons cela pertinent étant donné les nombreuses mesures d'incitation au développement prises au cours des 50 dernières années qui n'ont donné que de très faibles résultats, alors que les conférences des Nations Unies tenues ces 10 dernières années ont établi le principe d'un développement axé sur l'être humain. Il est nécessaire, par conséquent, de remédier à l'absence de progrès enregistrés dans la mise en oeuvre des recommandations faites dans ces conférences.

Dans la Déclaration du Sommet du Sud tenu à La Havane en avril dernier, les chefs d'État et de gouver-

nement du Groupe des 77 et de la Chine ont souligné la nécessité d'un nouvel ordre humain international visant à inverser le renforcement des disparités entre riches et pauvres existant entre les pays et au sein d'un même pays par la promotion de la croissance dans l'équité, l'élimination de la pauvreté, le développement des emplois productifs et la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'intégration sociale.

Aujourd'hui, l'interdépendance de plus en plus grande entre les nations et les peuples, la consolidation de la démocratie dans de nombreux pays et la fin de la guerre froide ont multiplié les chances de voir ces objectifs réalisés. Toutefois, l'accentuation des inégalités et des disparités qui a accompagné la mondialisation de l'économie internationale, se traduisant par un écart de revenus et de technologies croissant entre pays développés et pays en développement, va à l'encontre du progrès économique et social de la plus grande partie de l'humanité.

Par conséquent, notre proposition vise à bâtir un large partenariat mondial de lutte contre la pauvreté et d'encouragement de la sécurité économique dans le monde entier. Il doit se fonder sur une approche intégrée à long terme du développement, qui tienne pleinement compte de la façon dont les gouvernements, les marchés et les sociétés interagissent et de la marche concrète à suivre en matière de développement. La proposition envisage des initiatives concrètes destinées à résoudre les différents problèmes de développement humain. L'investissement et l'aide économique et technique restent des instruments qui permettent de soutenir les efforts de développement des pays développés.

La proposition cherche à faire progresser les choses sur trois fronts principaux. Premièrement, il est fondamental de faciliter une redéfinition du rôle des pouvoirs publics afin de bâtir les instruments démocratiques nécessaires au développement humain. Cela facilitera le renforcement des capacités nécessaires à la fourniture des services et de l'infrastructure indispensables en vue de forger la synergie requise entre la croissance économique, la réduction de la pauvreté et le développement social. Deuxièmement, il s'agit de mobiliser un appui politique accru en faveur du développement. Les pays développés doivent être exhortés à prendre des mesures concrètes pour respecter leurs obligations concernant l'objectif établi à 0,7 % du produit national brut pour l'aide publique au développement, compte tenu de l'amélioration générale de leur situation économique. Il importe également que

l'allègement de la dette publique soit dûment financé, mais non au détriment des ressources nécessaires à l'aide au développement.

En outre, même si l'Initiative en faveur des pays pauvres fortement endettés est une étape importante pour aider les pays en développement à bénéficier de ressources supplémentaires leur permettant de faire face à la pauvreté, un effort accru est nécessaire pour permettre aux pays de remplir les conditions requises pour voir leur dette allégée, sur la base de l'incidence de la pauvreté. Troisièmement, la proposition vise à dégager un consensus véritable en matière de promotion de la justice sociale, de l'accès à la propriété et de la bonne gouvernance, au niveau aussi bien national qu'international. Il s'agit d'un élément clef de la promotion du développement humain. À cet égard, il y a lieu de s'intéresser à la mise en place d'un processus d'arbitrage international à même d'équilibrer les intérêts des donateurs, des institutions financières internationales, des entreprises multinationales et des pays en développement, en vue d'introduire une plus grande discipline dans la coopération internationale.

Sans doute ni erreur possible, l'Organisation des Nations Unies doit être le principal avocat de la définition de politiques au niveau mondial, et il y a lieu de rappeler que les Premiers Ministres du Royaume-Uni, des Pays-Bas et de la Suède, ainsi que le Chancelier allemand, écrivaient dans le *Washington Post* du 6 septembre ce qui suit :

« Nous reconnaissons que, dans un monde de plus en plus interdépendant, les objectifs d'une plus grande prospérité et d'un renforcement de la société civile ne peuvent être poursuivis dans le cadre unique de l'État-nation. »

Dans cet esprit, nous réaffirmons que l'ONU demeure la première institution à pouvoir dégager un consensus mondial. Elle a pris la tête du processus de décolonisation et d'indépendance politique. Elle doit à présent, dans un monde de plus en plus interdépendant et en accord avec le mandat de sa Charte, jouer un rôle central pour promouvoir des normes de vie plus élevées dans une plus grande liberté pour le bien-être de tous les peuples du monde.

**M. Chakraborty** (Inde) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de vous exprimer tout d'abord, au nom de mon pays, de ma délégation et en mon nom personnel, mes remerciements et ma gratitude sincères pour

l'occasion qui m'est donnée de faire une déclaration à la tribune de l'Assemblée.

Tous, nous souhaitons créer un monde meilleur pour nos enfants et les enfants de nos enfants, un monde sans animosité, libéré de la haine, ignorant de toute privation, qu'elle soit physique, sociale ou mentale, et en quête perpétuelle du bonheur humain. Telle est la vision du monde qui nous a été offerte par le regretté Président Cheddi Jagan du Guyana. Nous félicitons le Guyana pour avoir attiré l'attention de la communauté internationale sur un nouvel ordre humain international.

On tend à croire que les changements rapides sont un phénomène qui n'est apparu que récemment dans notre société mondiale. D'une certaine manière, c'est sans doute vrai. Nous disposons aujourd'hui de technologies qui rétrécissent le monde, à bien des égards, pratiquement aux dimensions d'un village. Il y a par exemple les révolutions dans les domaines du transport aérien et des télécommunications dans tous leurs aspects, de la transmission des textes, des images et de la parole. Ces révolutions, à leur tour, sont en liaison avec la révolution de la technologie spatiale dans l'espace extra-atmosphérique. C'est un fait remarquable, révélateur de la compression qui s'est produite dans l'évolution scientifique et technologique au cours du siècle, que les frères Wright expérimentaient le vol aérien au début de ce siècle, que le moteur à combustion interne fut découvert peu de temps avant, que la radio a été inventée peu après et qu'il nous semble que la télévision est apparue il n'y a pas si longtemps.

Alors que des personnes aujourd'hui vivantes sont nées avant que le premier véhicule à moteur ne voie le jour, aujourd'hui nous disposons déjà de l'Internet, grâce auquel on peut accéder instantanément à toute information dans le monde et engager une conversation à l'échelle planétaire. Il semble que ce soit il y a quelques jours seulement que les calculatrices ont été introduites dans les bureaux alors que nous disposons déjà d'ordinateurs personnels et professionnels dotés de capacités et d'une vitesse phénoménales. L'Inde elle-même a développé un superordinateur PARAM capable d'effectuer des milliards d'opérations flottantes par seconde (GIGAFLOP). Les nouvelles sciences que sont la biotechnologie, l'ingénierie génétique, la robotique, les fibres optiques, la création de nouveaux matériaux, les applications du laser et beaucoup d'autres sont apparues, avec un impact profond

sur la vie économique et professionnelle, sur les existences individuelles et sur les sciences médicales.

Il existe un second aspect lié aux changements survenus dans le monde contemporain, qui porte sur la mondialisation des forces économiques. Aujourd'hui, les marchés de capitaux, les flux d'investissement et, de plus en plus, même les échanges commerciaux sont de moins en moins contrôlables au niveau national. Nous reconnaissons que la force d'une économie, et par conséquent la force d'une nation, ne peuvent être préservées en menant une politique autarcique ni en dépendant entièrement des sources d'investissement internes. Les pays en développement doivent faire jouer ces forces à leur avantage, tout en s'assurant simultanément qu'aucune conséquence néfaste ou inacceptable ne résulte de l'intrusion inacceptable des autres pays.

Dans la période qui a immédiatement suivi l'époque coloniale, les pays en développement étaient les demandeurs ou les pays qui fixaient l'agenda des demandes. Le Sud réclamait du Nord des régimes de commerce favorables, une assistance au développement et des instruments financiers pour faire progresser son développement social et économique. Certains résultats positifs ont été obtenus, tels que le Système généralisé de préférences dans le commerce, et la décision d'affecter 0,7 % du PNB des pays du Nord à l'aide au développement. Il a été admis que, dans le but de redresser un déséquilibre sévère et chronique dans les capacités économiques, les pays en développement ont besoin d'un traitement préférentiel et spécial.

Toutefois, le climat au début apparaît avoir été grandement influencé par les impératifs de la guerre froide, alors qu'à présent, les rôles sont inversés, et c'est au Nord qu'il incombe de jouer le rôle de demandeur vis-à-vis du Sud. Le Système généralisé de préférences se contracte et l'aide au développement est soumise à la nouvelle orthodoxie du marché. Le programme agressif qui est présenté au Sud, en termes de normes de travail et de clauses sociales, de droits de propriété intellectuelle, de politique concurrentielle, de régimes d'investissement mondial qui recherchent le droit à l'investissement et un traitement différencié au niveau national, la politique des marchés publics ouverts, l'éthique commerciale – sans parler de la bonne gouvernance et des droits de l'homme – est développé et formulé en détail par le Nord dans son propre intérêt, et les pays en développement sont obligés de réagir face à ce programme.

Cette inversion des rôles est l'une des caractéristiques clefs du monde en évolution dans lequel nous vivons, qui requiert une réponse souple mais ferme, tirant parti des possibilités de promouvoir la croissance économique et sociale et l'avancement des capacités, mais sans menacer ou déstabiliser les intérêts économiques, politiques et nationaux essentiels, l'identité sociale et culturelle et la liberté d'action essentielle. Dans le monde contemporain, le jeu des concessions et exigences tient une place capitale et le réseau des dépendances mutuelles s'élargit. Nous devons maintenant garantir, par des actions internationales éclairées, que cette interdépendance est réellement dans notre intérêt mutuel et ne désavantage pas les nations en développement.

J'ai, jusqu'à présent, abordé les aspects du changement économique et technologique, car ils constituent les secteurs de transformation les plus visibles. Je voudrais maintenant aborder la question des aspects plus profonds du changement. La préservation des valeurs et de la richesse de nos cultures, tandis que nous allons vers l'avenir, est ce qui apporte une certaine continuité dans la transformation. Dépourvus de tout héritage propre, nous viendrions au monde les mains vides. Notre monde intérieur doit rester stable pendant que le monde qui nous entoure évolue sans cesse.

Dans une perspective historique, la société indienne a subi de profondes transformations depuis le début du siècle. Le mouvement de libération et la libération de l'Inde qui s'ensuivit ont transformé le monde en déchaînant partout des forces anticolonialistes et en montrant qu'une société coloniale pouvait acquérir son indépendance politique de manière pacifique. Par la suite, l'Inde a joué un rôle actif dans ces changements, en même temps qu'elle a donné une signification aux valeurs de démocratie participative, de respect des croyances et libertés individuelles et d'un profond engagement de respecter la diversité et la richesse de notre société.

Ce sont là les principes de base d'un ordre mondial sain et humain, principes clairement consacrés dans la Déclaration du millénaire. Nous pensons que les principes de liberté, d'égalité, de solidarité, de tolérance, de respect de la nature et de responsabilité partagée sont les fondements sur lesquels il faut organiser une société humaine, et nous continuerons à oeuvrer pour leur application sur la scène mondiale.

Une autre évolution cruciale de ce siècle est la transformation du rôle de l'État. Après avoir été une institution qui contrôlait et réglementait toutes les sphères d'activité humaine, nous entrons dans une phase où l'État doit maintenant apporter un plus grand soutien aux individus, encourager leurs entreprises collectives et individuelles et prendre soin d'eux. Il doit aider à l'expression, et non pas au refoulement, des énergies et du génie de son peuple. Il serait toutefois erroné de penser que l'ère de l'État est passée. L'État continue à jouer un rôle crucial et demeure une réalité actuelle. Il n'existe pas de substitut viable à l'État souverain. Même la mondialisation n'a d'autre alternative que de fonctionner par le biais des intermédiaires étatiques. Diminuer, marginaliser ou ignorer l'État serait également erroné, car plus l'État est faible, moins il est capable de promouvoir les intérêts de ses ressortissants. L'État doit être renforcé dans ses fonctions et non pas affaibli.

Le monde se tient aujourd'hui à un carrefour de l'histoire. Les avancées technologiques et le processus de mondialisation ont produit de nouvelles perspectives de croissance économique durable. Elles sont accompagnées, dans le même temps, par une pauvreté accrue, le chômage et, par voie de conséquence, la désintégration sociale. La croissance économique seule n'a pas eu beaucoup de sens pour ceux, nombreux, qui vivent dans la pauvreté, sans abri, affamés et privés de tout.

Le défi consiste à changer le concept même de croissance et de développement. Nous devons nous efforcer de faire accéder les humains à un plan supérieur, au sens le plus large du terme, et non pas seulement en matière de progrès sectoriels. La vraie croissance ne concerne pas le produit intérieur brut ou la seule position de la balance des paiements, mais l'élimination de la pauvreté, de la misère et de l'indignité qui y sont associés. Chacun devrait bénéficier des dividendes de la prospérité économique. Les secteurs les plus faibles de la population ne peuvent être de simples spectateurs, alors que ceux qui occupent déjà une position plus avantageuse cueillent les fruits du progrès. Il est clair que les forces du marché et la croissance seuls ne suffiront pas, et que des approches nationales ciblées, appuyées par un environnement international habilitant, et non pas imposées par lui, ont un rôle important pour promouvoir la justice sociale.

Tout modèle de développement reposant sur des récompenses inégales ne sera pas appuyé par ceux qui

ne bénéficient pas de la stratégie de croissance et soumettra le tissu social à des tensions. La crédibilité de toute stratégie de croissance doit reposer sur la pleine participation de tous les membres de la société dans sa formulation et son application et dans les bénéfices à en tirer. L'essence du développement humain consiste à mettre les couches de population vulnérables de la société en mesure de tirer profit du processus de développement. Le renforcement du pouvoir d'action comporte l'accès à cinq exigences de base, à savoir la nourriture, les soins médicaux, le logement, l'éducation et l'emploi, et nous sommes déterminés à les mettre à la disposition de toute la population indienne dans la décennie à venir, par le biais de notre Initiative nationale pour le développement humain, qui vise à un développement axé sur la population.

De nombreux défis cruciaux se trouvent sur notre chemin. Les obstacles à toute croissance économique durable des pays en développement sont multiples. Ils sont liés à des tendances protectionnistes de la part des pays développés, à un manque de volonté politique de la part de ceux, nombreux, qui tentent de concrétiser des engagements pris au regard de la fourniture de moyens de financement du développement, et de l'allègement de la dette des pays en développement. Ils sont même liés, sous couvert de préoccupations relatives aux droits de l'homme, à des obstacles aux exportations des pays en développement, au refus de communiquer technologie et savoir-faire en vertu de régimes d'exportation unilatéraux et à l'application des droits de propriété intellectuelle qui agissent comme des barrières non douanières. Tous ces aspects contribuent à aggraver le cycle vicieux d'une pauvreté continue et en voie d'aggravation.

La dimension du développement et les besoins, les priorités, les capacités et le potentiel des pays en développement devraient être au centre de toute vision mondiale pour les décennies à venir. Sans cela, les processus de mondialisation et de déréglementation, et la prospérité, la stabilité et la sécurité qui doivent en découler, ne se matérialiseront pas et ne seront pas durables. La croissance assortie d'équité, le développement économique assorti de justice sociale et, en dernière analyse, la création d'un monde où il y a moins d'injustice et plus de bonheur, doivent constituer notre objectif commun si nous voulons donner un sens aux termes d'humanité et de solidarité.

Nous partageons pleinement les vues du Représentant permanent du Guyana telles qu'elles sont men-

tionnées dans le document A/55/229 à propos du besoin essentiel de mettre en place les instruments démocratiques nécessaires au développement humain. Nous croyons aussi à la nécessité d'un partenariat international revigoré et éclairé dans un véritable esprit de solidarité et de responsabilité partagée pour mener au plein développement de chaque être humain et de chaque nation. Il est d'une importance essentielle d'avoir une vision claire et d'être résolu à la mettre en oeuvre grâce à un dialogue et une interaction intensifiés et dans un esprit de partenariat partagé et de coopération. Nous espérons que ces dispositions se feront jour alors que nous avançons dans nos débats sur le nouvel ordre humain international.

**M. Stanislaus** (Grenade) (*parle en anglais*) : C'est ma première occasion de féliciter le Président et je le fais au nom de ma délégation, chaleureusement et dans la certitude qu'il conduira les délibérations de cette session comme on peut l'attendre de son expérience et de sa vaste compétence.

C'était le 1er octobre 1993, lorsque l'Ambassadeur du Guyana, Samuel Isanally, présidait les travaux de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, qu'au cours du débat général, le Président du Guyana à l'époque, Cheddi Jagan, chirurgien dentiste, a lancé l'idée d'un nouvel ordre humain international. Depuis lors, le Président Jagan, dont nous chérissons et révérons la mémoire, n'a cessé de nourrir cette idée à chaque rencontre. C'est au Sommet mondial pour le développement social, tenu à Copenhague en 1995, qu'il a plaidé pour l'adoption d'un nouvel ordre humain mondial. Il a eu l'occasion par la suite de s'adresser à l'Assemblée générale, le 24 octobre 1995, au cours de la réunion commémorative du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Le Président Jagan a précisé qu'il avait prôné un nouvel ordre humain international en reconnaissance du fait que le consensus Nord-Sud-Est-Ouest qui s'était dégagé au sujet du développement, au sujet des rôles de l'État et du marché, au sujet d'un environnement durable, avait créé le besoin de nouvelles bases sur lesquelles conduire les relations internationales.

Aujourd'hui, nous sommes réunis pour rendre hommage à l'idée lancée par le Président Jagan, car il n'y a rien de plus puissant qu'une idée dont le moment est venu, selon le grand homme d'État et essayiste norvégien Henrik Ibsen. La graine a été bien semée, aidons-la à germer. La condition humaine exige qu'il y ait un certain ordre dans le village mondial, à une épo-

que où la mondialisation est une réalité, est à l'ordre du jour, et promet de durer. À l'enseigne de la mondialisation, certains dans le monde développé dépensent sans compter, alors que tant dans le monde en développement font l'expérience d'une « splendide misère ». C'est ce déséquilibre vécu par le village mondial que la résolution A/55/L.15 tente de redresser.

La fréquence du mot « humain », qu'il soit utilisé comme substantif ou comme adjectif, domine, et à juste titre, Déclaration universelle des droits de l'homme. La Charte commence par « Nous les peuples ». La Déclaration d'indépendance des États-Unis commence, elle, par : « Lorsque dans le cours des événements humains », et parle ensuite de droits inaliénables tels que le droit à la vie, à la liberté, et à la recherche du bonheur. Dans tout ce qui précède, nous voyons ce que le pape Jean-Paul II a appelé le caractère central de la personne humaine dans un développement social et économique durable.

Il y a plusieurs millénaires, désireux de créer un lien, un ordre entre le sommet et le bas de l'échelle économique, Aristote a prôné que nul ne devait posséder cinq fois de plus de richesses que le plus pauvre d'entre nous. Même si une telle idée semble irréaliste et anachronique étant donné l'obsession actuelle de la richesse, elle rappelle la nécessité d'assumer une responsabilité envers la société, alors comme aujourd'hui. Même à cette époque lointaine, Aristote tentait d'instaurer le principe qu'il doit exister un certain ordre dans la société, un certain équilibre entre les nantis et les démunis.

Aujourd'hui, alors que nous promouvons le projet de résolution intitulé « Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre humain international », une tentative est faite pour infuser à ce concept quelque mordant et en assurer la concrétisation. Nous sommes alors invités à nous rappeler que, si nous voulons comprendre le présent, nous devons respecter le passé pour garantir l'avenir.

Les droits de l'homme ne se limitent pas uniquement aux droits civils et politiques, ils concernent également les droits économiques, sociaux et culturels. Les droits de l'homme sont dénués de sens pour ceux qui manquent de l'essentiel : vivres, vêtements, abri, éducation, soins de santé, emploi, etc. Le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Mme Mary Robinson, l'a fort bien exprimé en déclarant que la plus grande violation des droits de l'homme

consiste dans le fait qu'un cinquième de la population mondiale gagne moins de 1 dollar par jour.

J'espère que les Membres de l'ONU saisiront pourquoi la Grenade, petit pays en développement, appuie énergiquement le projet de résolution présenté par le Guyana sur le rôle de l'ONU dans la promotion d'un nouvel ordre humain international, et pourquoi elle souscrit volontiers à la déclaration faite par le Représentant permanent d'Antigua-et-Barbuda au nom de la communauté des Caraïbes. À l'appui du projet de résolution, la mission du Guyana fournit un document écrit qui analyse pertinemment, et de façon détaillée, la stratégie à adopter afin de promouvoir un nouvel ordre humain international.

Cette initiative du Guyana arrive à point nommé. Vendredi prochain, l'Assemblée générale commencera des consultations officieuses sur le suivi des résultats du Sommet du millénaire. Au vu des défis abordés par la Déclaration du millénaire, le projet de résolution et la stratégie de promotion du nouvel ordre humain international sont bienvenus et opportuns. La Déclaration du millénaire est essentiellement un engagement pris par les États Membres de faire triompher la thèse suivante : la condition humaine actuelle exige une meilleure satisfaction des besoins des plus vulnérables dans le village humain. C'est la thèse que cherche à promouvoir le projet de résolution A/55/L.15.

Pour la Grenade, l'examen du suivi du Sommet du millénaire et de la Déclaration du millénaire doit comprendre notamment un dialogue constructif pour parvenir à un consensus sur la mise en oeuvre d'objectifs déterminés en matière de développement et de lutte contre la pauvreté, qui doit conduire à l'élimination de la pauvreté. Ma délégation pense que le projet de résolution dont nous sommes saisis apportera aux consultations le centre d'intérêt nécessaire pour passer de la rhétorique à une action concertée.

Je voudrais conclure en citant un vieux proverbe chinois qui dit que si une lumière éclaire l'âme, une beauté jaillira de la personne, une harmonie règnera dans la maison, et si une harmonie règne dans la maison, un ordre règnera dans la nation; et si un ordre règne dans la nation, la paix règnera dans le monde.

**Mme Moglia** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord féliciter la délégation guyanienne de l'inscription opportune du point 174 à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. L'idée d'un nouvel ordre humain international, qui a été introduite par Cheddi

Jagan, Président du Guyana, lors du Sommet mondial pour le développement social de 1995, est une idée particulièrement pertinente aujourd'hui, à la lumière des résultats des grandes conférences des Nations Unies dans les années 90, ainsi que de ceux de leurs processus d'examen respectifs.

Cette initiative s'appuie sur une évaluation et une proposition. L'évaluation douloureuse du fait que malgré les efforts engagés à l'échelle nationale et internationale, l'objectif du développement pour tous semble encore plus éloigné qu'auparavant. La mondialisation et le large éventail de possibilités qu'elle offre pour la croissance économique n'ont pas été à même de résoudre le problème des inégalités frappantes qui existent au sein des pays et entre ces derniers. Malgré la révolution intervenue dans le domaine des connaissances et des technologies, nous n'avons pas réussi à mettre fin aux vieux fléaux qui menacent l'humanité tels que la faim, la maladie et la pauvreté.

La proposition consiste à structurer un nouveau système de relations internationales, à réévaluer les schémas actuels de coopération internationale et à analyser les possibilités de parvenir à un consensus sur une idée de développement centrée sur l'être humain qui oriente l'action de l'Organisation en matière de développement pour le XXI<sup>e</sup> siècle.

Cette proposition, élaborée par le Guyana et consignée dans les documents de nombreuses instances, parmi lesquelles on citera le récent Sommet Sud du Groupe des 77 à La Havane, en avril dernier, place devant la nécessité de résoudre trois questions fondamentales : premièrement, redéfinir le rôle du gouvernement afin de renforcer les institutions démocratiques, qui s'avèrent essentielles pour le développement humain; deuxièmement, mobiliser un appui politique plus large pour le développement, qui comportera nécessairement la mobilisation de ressources au titre de l'aide publique au développement, de même qu'une réévaluation des stratégies visant à résoudre le problème de la dette des pays en développement; et, troisièmement, faciliter un accord véritable en matière de promotion de la justice sociale, de la bonne gouvernance et de la participation, au niveau tant national qu'international.

Le projet de résolution présenté aujourd'hui appelle à un processus de réflexion constructive sur cette question. La République argentine, qui a eu traditionnellement souci de promouvoir le développement et qui a été à l'origine de la création de la Commission du

développement social, sur l'initiative de l'Ambassadeur Juan Carlos Beltramino, est disposée à participer de façon créative et constructive à ce processus de dialogue qui s'engage aujourd'hui.

Nous apportons dès à présent notre soutien à ce projet de résolution, dont nous espérons qu'il sera adopté par consensus par l'Assemblée générale.

**M. Alemán** (Équateur) (*parle en espagnol*) : Il est bon que de temps à autre l'ONU engage une réflexion sur des questions qui, loin de susciter l'affrontement, donnent naissance à une recherche du consensus entre les États Membres – des questions telles que la culture de la paix et le dialogue entre les civilisations qui conduisent à la conclusion optimiste que les qualités morales de l'être humain lui permettront de conserver l'acquis culturel et spirituel accumulé au fil des siècles afin de rendre possibles la justice sociale, la coopération économique et l'entente entre les peuples.

Dans ce contexte, l'idée noble lancée par le Guyana d'un nouvel ordre humain international ouvre la voie à la création d'une nouvelle communauté internationale, plus éthique et plus rationnelle, dans lequel tous les efforts sont consacrés à oeuvrer pour la vie et non pas pour la mort, dans lequel les ressources financières ne sont pas dilapidées dans une interminable course aux armements, mais plutôt utilisées dans la lutte contre la pauvreté et pour une collaboration solidaire avec les pays en développement.

Avec la première révolution industrielle, la production et la richesse se sont trouvées concentrées entre les mains de quelques États. Après la Deuxième Guerre mondiale est intervenue ce qu'on a appelé la deuxième révolution industrielle, avec l'intervention d'autres protagonistes : les sociétés multinationales. Dans les deux cas, l'écart entre les pays riches du centre et les pays pauvres de la périphérie s'est creusé rapidement. Dans les années 70, la notion d'un nouvel ordre économique international, visant à instaurer un peu plus d'équité et d'équilibre dans la communauté des nations, a été torpillée pour préserver les privilèges et les intérêts de certains pays.

La mondialisation, elle aussi, a fait des gagnants et des perdants. Le pape Jean-Paul II, abordant cette question, a parlé avec son autorité incontestable pour reconnaître que, même s'il est vrai que la mondialisation entraîne certaines conséquences positives, si elle est régie uniquement par les seules lois du marché appliquées selon la convenance des puissants, il en ré-

sulte des conséquences négatives, parmi lesquelles l'attribution d'une valeur absolue à l'économie. Le chômage; la diminution et la dégradation de certains services publics; la destruction de l'environnement et de la nature; l'augmentation des disparités entre les riches et les pauvres; et la concurrence déloyale qui place les nations pauvres dans une situation d'infériorité encore plus grande : telle est la réalité tragique que connaissent déjà la majorité des pays en développement.

Permettez-moi de citer quelques chiffres. En Équateur, le nombre de pauvres qui en 1995 était d'environ 3,9 millions est passé en 2000 à 8,5 millions. Au cours de la même période, le nombre de personnes vivant dans la pauvreté absolue est passé de 1,4 million à 3,2 millions. Le taux de chômage urbain est passé de 6,9 % à 15 % et le sous-emploi est passé de 45,8 % à 52 % pendant la même période.

Et tout cela s'est produit parce qu'on a oublié que l'être humain devait être le centre et le but ultime de l'activité des États et des institutions internationales. C'est là que se situe précisément l'avantage de la proposition du Guyana – que nous voulons remercier – qui commence une nouvelle étape dans l'histoire de l'humanité. Le défi à relever aujourd'hui concerne la justice sociale internationale, l'élimination de la pauvreté et le développement humain. Ceci représente beaucoup plus qu'un développement économique, ou une simple accumulation de biens et d'argent. Il ne s'agit pas tant de la consommation matérielle mais plutôt d'une série de valeurs tangibles et intangibles, qui dans leur ensemble déterminent la qualité de la vie d'un peuple.

Le développement économique n'entraîne pas automatiquement le développement humain. Le développement économique traduit une préoccupation d'ordre quantitatif et renvoie aux indices de la production nationale. Le deuxième, ou le développement humain, est une préoccupation d'ordre qualitatif, avec des concepts tels que la liberté, la santé, la sécurité, le bien-être, la culture, l'environnement et les droits de l'homme.

Contribuer à la réalisation d'un nouvel ordre humain international doit être la nouvelle responsabilité de l'Organisation des Nations Unies. Sa nouvelle mission consistera à garantir un nouvel ordre plus humain qui rende justice aux pays en développement, qui favorise la distribution équitable des revenus à l'échelle

mondiale, qui répartisse entre tous les bienfaits du progrès, et qui permette la coexistence pacifique entre tous les peuples et entre toutes les nations.

**M. Mangoaela** (Lesotho) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur et le plaisir de prendre la parole à propos du point 174 de l'ordre du jour, à propos du rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre humain international. C'est un plaisir car, lors du Sommet du millénaire, le Premier Ministre du Lesotho a déclaré :

« En ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, nous devons continuer de rêver d'un avenir plein d'espoir pour l'humanité. Un cadre d'action qui suscite à nouveau de plus en plus d'intérêt est celui d'un nouvel ordre humain international ». (A/55/PV.6, p. 21)

Il a poursuivi en énumérant ses éléments majeurs.

Je tiens aussi à exprimer la profonde reconnaissance de ma délégation à l'égard du Gouvernement guyanien qui continue de promouvoir avec constance, à l'échelle mondiale, la notion d'un nouvel ordre humain international, qui a d'abord été formulée par le regretté Président Cheddi Jagan. On lit ce qui suit dans un résumé des questions clefs abordées lors d'un symposium sur le nouvel ordre humain international, qui s'est tenu à Georgetown (Guyana) à la fin d'août :

« Inspirés par les possibilités considérables créées par la fin de la guerre froide, la vitesse accélérée du développement technologique et l'accroissement de l'interdépendance entre les nations, le regretté Président Cheddi Jagan a invité les États à saisir maintenant l'occasion de bâtir un partenariat international éclairé, fondé sur le respect mutuel, la gouvernance démocratique, la participation populaire, et des chances égales pour tous les peuples de vivre dans la paix et la prospérité. L'élimination de la pauvreté et un développement humain global sont au centre de la proposition. La volonté politique de relever ces défis en trouvant des façons novatrices de financer le développement s'avérera essentielle pour en assurer le succès, de même que la mobilisation de tous les protagonistes sur le plan national et international à l'appui de cette cause. »

L'un des traits frappants du XXI<sup>e</sup> siècle a été le niveau de développement économique atteint, en comparaison de celui des siècles précédents. Toutefois,

l'écart entre les pays les plus riches et les pays les plus pauvres s'élargit toujours plus. Cette situation est en partie attribuable au système économique international, qui permet aux pays riches de s'enrichir sans qu'il y ait une croissance correspondante dans les pays pauvres. Par conséquent, le défi pour la communauté internationale et ceux qui conçoivent les politiques partout dans le monde consiste à trouver des façons de rétablir ces déséquilibres dans l'économie mondiale afin de faire en sorte que les pays en développement s'intègrent à une économie en voie de mondialisation de façon progressive et sur une base équitable.

Les objectifs envisagés dans le cadre de ce nouvel ordre humain international comprennent le renforcement de la capacité de l'ONU dans le domaine du développement. L'ONU doit être le point central où s'élaborent les politiques mondiales. Le nouvel ordre humain international vise à améliorer la gouvernance mondiale en renforçant le multilatéralisme, et à établir des partenariats entre le Nord et le Sud, et entre les pays du Sud. Le nouvel ordre humain international n'a rien à voir avec la théorie de l'État-providence; il vise plutôt à donner à chacun les moyens de satisfaire à ses besoins fondamentaux. Le nouvel ordre humain international consiste à intégrer les éléments clefs du développement humain, des droits de l'homme et de la sécurité humaine, et à garantir la cohérence entre les mesures prises à l'échelle nationale et celles prises à l'échelle internationale.

La perspective en matière de développement, dans le cadre du nouvel ordre humain international, est centrée sur la personne; elle est pluridimensionnelle pour ce qui est de sa stratégie et de son orientation générale. Elle vise à éliminer la pauvreté, en mettant l'accent sur l'autonomisation des groupes vulnérables comme les femmes, les jeunes et les populations autochtones, et sur l'accès à un crédit abordable pour les chefs de microentreprises. La science et la technologie, y compris les nouvelles technologies de l'information, doivent être utilisées pour renforcer la capacité en matière de formation, de recherche et de développement.

En ce qui concerne les relations Nord-Sud, le Sud a besoin de la participation et de l'appui actifs du Nord pour trouver des solutions viables, y compris – et surtout – des ressources. La coopération Sud-Sud doit se faire au niveau des gouvernements ainsi qu'entre les gouvernements et la société civile. Les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce doivent travailler en étroite collaboration avec

l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Il faut que les remises de dette soient plus rapides et plus complètes, et le niveau de l'aide publique au développement doit être accru afin d'atteindre l'objectif de 0,7 % du produit intérieur brut fixé par l'ONU, et de faire face aux nouveaux défis dans le domaine du développement. Il est également nécessaire que tous aient accès à des prêts et au crédit à des taux abordables, et il faut imposer une taxe sur les transactions internationales de devises.

Étant donné que les objectifs du nouvel ordre humain international se confondent avec les objectifs de la Charte des Nations Unies, nous appuyons la demande, formulée dans le projet de résolution A/55/L.15, qui est adressée au Secrétaire général des Nations Unies de solliciter les vues des États Membres dans le but de déterminer comment cette notion, de façon pratique, peut renforcer les efforts diffus déployés par l'Organisation pour créer des partenariats entre le Nord et le Sud, ainsi qu'entre les pays du Sud. Ces échanges de vues devraient nous permettre de dégager le chemin à suivre qui nous permettra de faire avancer la cause de cet ordre digne d'éloges.

**M. Herrera-Marcano** (Venezuela) (*parle en espagnol*) : Le point à l'ordre du jour est l'un des plus importants points que la communauté internationale doit considérer. Sa simplicité soulève la question de la responsabilité de l'ONU et de tous ses États Membres dans la poursuite de l'objectif ultime du bien-être et du développement de tous les êtres humains. Cette notion de base du bien-être et du développement de l'humanité nous amène à considérer un nouveau concept en matière de développement humain, qui est fort distinct du concept traditionnel.

Le développement humain, cela signifie vivre dans la justice, la liberté et la tolérance, jouir d'une bonne santé et d'une nutrition adéquate, et bénéficier du droit à l'éducation et à un environnement satisfaisant; en d'autres termes, il faut pouvoir vivre dans la dignité. C'est la raison pour laquelle ce concept doit être compris dans le contexte d'un processus participatif complet sur le plan politique et économique. Pour que cela soit possible, il est essentiel de briser le cercle vicieux de la pauvreté et de l'exclusion grâce à un ordre qui mette fin aux écarts croissants entre riches et pauvres, tant entre les membres de la communauté internationale qu'au sein de chacun des États Membres. Ces écarts croissants font qu'il est urgent de réexaminer de façon approfondie les questions d'importance

primordiale pour l'humanité, notamment l'élimination de la pauvreté; le développement économique et social des peuples; et la préservation de l'environnement.

Dans la Déclaration de Cartagena, les chefs d'État et de gouvernement du Groupe de Rio, avec la participation d'autres pays de la région, ont affirmé que le Sommet du millénaire représentait une occasion historique de lancer des initiatives concrètes qui contribueront à l'édification d'un système international plus juste, plus sûr et plus équitable pour tous, au moyen d'un ensemble de mesures fondées sur les valeurs de la coopération et de la solidarité.

La Déclaration du millénaire engage tous les États Membres de cette Organisation à n'épargner aucun effort pour libérer les hommes, les femmes et les enfants des conditions déshumanisantes de la pauvreté extrême et pour faire du droit au développement une réalité pour toute l'humanité.

Pour ces raisons, mon pays estime très importante l'initiative par laquelle le Gouvernement de la République de Guyana tente de préciser, dans le projet de résolution A/55/L.15, notre objectif commun de bâtir un nouvel ordre humain international, et nous allons par conséquent nous porter coauteur du projet de résolution intitulé « Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre humain international ».

**M. Taha** (Soudan) (*parle en arabe*) : C'est un plaisir pour moi d'exprimer mes remerciements et ma gratitude à la délégation du Guyana pour son initiative excellente et fort opportune tendant à inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée générale un nouveau point intitulé « Le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre humain international ». Le Guyana est bien connu pour avoir joué un rôle prépondérant et constructif dans le dialogue entre le Nord et le Sud et la coopération internationale pour le développement.

La délégation soudanaise appuie les principes et objectifs formulés par le Guyana dans sa note explicative accompagnant la demande d'inscription de cette question à notre ordre du jour (document A/55/229). À l'instar du Guyana, nous estimons que les expériences accumulées au long de plus de quatre décennies n'ont conduit qu'à de très maigres résultats dans la mise en oeuvre des diverses initiatives entreprises par la communauté internationale en faveur du développement. Cette réalité frustrante est apparue en particulier lors des processus d'examen et d'évaluation des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des recommandations

internationales qui ont été engagés lors des grandes conférences tenues sous les auspices de l'ONU au cours des années 90.

Pour ces raisons, il est urgent de donner une impulsion nouvelle à la coopération internationale en faveur du développement économique et social et de faire en sorte qu'elle soit plus constructive, notamment pour ce qui est des ressources et du financement du développement.

Lors de leur première conférence au sommet tenue à La Havane en avril dernier, les pays du Sud ont souligné la nécessité d'un nouvel ordre humain international visant à éliminer le fossé qui se creuse entre riches et pauvres au sein d'un même pays et entre les pays. Ceci pourra être réalisé grâce à des efforts persistants destinés à encourager la croissance dans l'égalité, à éliminer la pauvreté, à créer davantage d'emplois productifs et à promouvoir l'égalité entre les sexes en appuyant des projets d'accroissement du pouvoir d'action des femmes ainsi que des projets d'intégration sociale.

La délégation soudanaise est pleinement consciente qu'en vue de réaliser ces nobles objectifs, il faut dégager un consensus politique et forger un partenariat mondial élargi pour lutter contre la pauvreté et promouvoir la sécurité économique mondiale, conformément à une conception intégrée du développement qui vise à renforcer l'interaction entre les gouvernements, les marchés et les communautés, et à atteindre des résultats concrets et tangibles dans le domaine du développement.

À cet égard, nous voudrions souligner le rôle central de l'ONU en tant qu'instance appropriée pour forger un consensus international sur cette initiative et la nécessité, pour l'Organisation, d'être au centre des efforts visant à élever le niveau de vie de tous les peuples.

Enfin, la délégation soudanaise, qui a l'honneur d'être coauteur du projet de résolution présenté à l'Assemblée sur ce point de l'ordre du jour, réaffirme que ce projet a été établi de manière équilibrée et objective et qu'il souligne amplement la nécessité d'appuyer le combat que nous menons pour favoriser le développement et éliminer la pauvreté. Nous lançons un appel à la communauté internationale afin qu'elle appuie dans le cadre d'un réel partenariat les efforts déployés par les pays en développement.

Le projet de résolution a notamment le mérite de donner aux gouvernements de larges possibilités de formuler leurs points de vue et leurs propositions en vue de l'instauration d'un nouvel ordre humain international. Nous espérons donc qu'un débat constructif et objectif s'engagera au cours de la prochaine session de l'Assemblée générale, sur la base des informations qui seront contenues dans le rapport du Secrétaire général, afin que l'Assemblée puisse prendre des mesures concrètes sur les orientations politiques, les solutions possibles et les mécanismes et moyens propres à promouvoir le nouvel ordre humain international et à favoriser le développement durable dans tous les pays et pour tous les peuples et États.

**Le Président par intérim :** Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur cette question.

J'informe les Membres que l'Assemblée se prononcera sur le projet de résolution A/55/L.15 à une date ultérieure.

#### **Point 29 de l'ordre du jour (suite)**

#### **Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)**

##### **Rapport du Secrétaire général (A/55/98)**

**Le Président par intérim :** Un représentant a demandé à exercer son droit de réponse sur le point 29. Je rappelle aux représentants que les interventions faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde intervention et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

**M. Aliyev** (République azerbaïdjanaise) (*parle en anglais*) : Je souhaite exercer mon droit de réponse au titre de l'article 73 du Règlement intérieur pour répondre aux allégations faites aujourd'hui par le représentant de l'Arménie. Une fois de plus, le représentant de l'Arménie tente de fourvoyer cette auguste assemblée en présentant ses concitoyens comme « les bons » qui ne portent aucune responsabilité dans le conflit qui se déroule dans la région du Haut-Karabakh et aux alentours, en République azerbaïdjanaise.

Je pense qu'il n'est pas nécessaire de rappeler ici que l'Arménie est le pays qui a commis une agression armée contre mon pays en occupant 20 % de notre ter-

ritoire et en laissant 1 million de personnes sans abri. L'Arménie persiste donc dans ses efforts visant à induire en erreur la communauté internationale.

Parlant du rejet par l'Azerbaïdjan de la dernière proposition du Coprésident de la Conférence de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le distingué représentant de l'Arménie a oublié d'admettre que son pays avait à deux reprises rejeté les propositions du même Coprésident, qui avait fait une première proposition globale et une deuxième proposition échelonnée. Il convient de mentionner que ces deux propositions existent toujours, qu'elles sont toujours valables et qu'elles demeurent inscrites à l'ordre du jour des négociations.

La région du Haut-Karabakh fait partie intégrante de mon pays. Ce fait a été confirmé à plusieurs reprises par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993) et par l'Assemblée générale elle-même dans ses résolutions sur la « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe », et en particulier dans ses résolutions 49/13, 51/57, 52/22, 53/60 et 54/117 ainsi que dans les rapports pertinents du Secrétaire général, y compris le présent rapport publié sous la cote A/55/98.

Pour ce qui est de la nécessité de sortir du cadre de la conception traditionnelle de la souveraineté dans le règlement des conflits, comme l'a proposé le représentant de l'Arménie aujourd'hui, je serais heureux de voir ce pays se faire le champion de cette idée en cédant une partie de son territoire aux 200 000 Azéris qui ont vécu dans cette région pendant des siècles et y ont prospéré, avant d'en être brusquement expulsés.

**M. Abelian** (Arménie) (*parle en anglais*) : Quand j'ai fait une déclaration ce matin sur le point 29 de l'ordre du jour, intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe », j'ai présenté la position de l'Arménie sur la coopération entre les deux organisations et sur la phase actuelle du conflit du Haut-Karabakh, ainsi que la position de l'Arménie quant au règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh.

Je n'avais nullement l'intention de reprendre la parole mais, après l'accusation formulée par le représentant de l'Azerbaïdjan, je dois rappeler ce qui suit. Je voudrais rappeler au représentant de l'Azerbaïdjan que ce qui s'est passé dans le Haut-Karabakh n'est pas parti

de rien. Le Haut-Karabakh était sous occupation étrangère, celle de l'Azerbaïdjan, qui s'est vu confier de façon illégale – injuste – l'autorité judiciaire sur la région arménienne en 1923. Pour un peuple dont les compatriotes vivent tout juste de l'autre côté de la frontière, mais sont hors d'atteinte, cet acte de division, qui assure un double assujettissement, était intenable.

Pendant les décennies de gouvernement soviétique et lors de l'effondrement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, les Arméniens du Haut-Karabakh ont demandé à exercer leur droit à l'autodétermination. Le refus d'accéder à cette demande a donné lieu à un conflit militaire, à l'exode de réfugiés et à la perte de vies humaines. À cet égard, je voudrais dire en particulier que la situation qui prévaut aujourd'hui autour du Haut-Karabakh est une conséquence de l'agression azerbaïdjanaise de 1991-1992, dont le but était le nettoyage ethnique de la population arménienne.

Au cours des six dernières années, la phase militaire du conflit a cessé, et l'Arménie reste attachée à un règlement durable qui garantira la paix et la sécurité dans le Haut-Karabakh, lequel doit être rattaché à l'Arménie sans solution de continuité. Nous continuerons de travailler de manière intensive avec les coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE, et nous tenons à souligner leur contribution au maintien du régime de cessez-le-feu.

Je voudrais une fois de plus redire que le Gouvernement de l'Arménie et du Haut-Karabakh, qui plaide pour une approche plus souple quant au règlement du conflit du Haut-Karabakh, a accepté les propositions des coprésidents du Groupe de Minsk, car elles constituent une approche plus réaliste de l'examen de la question du statut du Haut-Karabakh et causent le point de préjudice possible à chacune des revendications concurrentes. Et je répète que, malheureusement, l'Azerbaïdjan a rejeté ces propositions.

Néanmoins, nous sommes prêts à garder des contacts directs avec l'Azerbaïdjan pour essayer de trouver un compromis. Toutefois, nous pensons que des négociations directes entre l'Azerbaïdjan et le Haut-Karabakh seraient plus productives, car c'est au peuple du Haut-Karabakh qu'il appartient en dernier ressort de déterminer ses propres destin et avenir – surtout compte tenu du fait que le Haut-Karabakh existe de facto en tant qu'État et qu'il est ouvert au dialogue.

Nous n'avons pas de doute que le règlement du conflit du Haut-Karabakh ne peut être possible que sur la base de l'égalité juridique des parties au conflit.

### **Programme de travail**

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'informe les Membres que demain matin, jeudi 26 octobre 2000, l'Assemblée générale, en premier lieu, examinera un rapport de la Cinquième Commission sur le point 122 de l'ordre du jour, intitulé « Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies ». Le rapport sera publié demain matin.

En deuxième lieu, l'Assemblée générale examinera le point 16 c) de l'ordre du jour, intitulé « Élection

du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés ».

Le troisième point sera le point 13 de l'ordre du jour, intitulé « Rapport de la Cour internationale de Justice ».

Le quatrième point sera le point 34 de l'ordre du jour, intitulé « Les océans et le droit de la mer ».

En cinquième lieu, l'Assemblée générale reprendra l'examen du point 31 de l'ordre du jour, intitulé « Élimination des mesures économiques coercitives utilisées pour exercer une pression politique et économique » pour se prononcer sur le projet de résolution A/55/L.9/Rev.1.

*La séance est levée à 16 h 55.*